Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260303-2026_030326_12-DE

delib_2026_03032026_12

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 3 Mars 2026 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 23/02/2026
Date de la publication : 23/02/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 05/03/2026

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – Mme LOUAPRE Michèle – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – Mme BLAIRE Martine – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard
ABSENTS EXCUSÉS : M. HAMON Emmanuel ***(a donné pouvoir à Mme BLAIRE Martine)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie
SECRETAIRE : M. MILLET Serge

6. DEVIS POUR L'ABATTAGE DES PEUPLIERS AU PLATEAU SPORTIF

Monsieur le Maire explique que des devis ont été demandés afin de procéder à l'abattage des 6 peupliers dangereux au plateau sportif. Ils se présentent comme suit :

Yris Paysage – *Pleslin-Trigavou (22)*	**Tristan LIBIOT** – *Val Couesnon (35)*
Abattage de 6 peupliers dans le fond de la parcelle (par démontage si besoin) sans aucun rangement ni débitage	Abattage de 6 peupliers nécessitant l'ascension dans chacun des sujets, la suppression de la totalité des branches, l'abattage des troncs. Le bois et les branchages seront laissés sur place.
Total HT : 2 700.00 €	Total HT : 3 800.00 €
TVA : 540.00 €	TVA non applicable
TOTAL TTC : 3 240.00 €	**TOTAL TTC : 3 800.00 €**

Il rappelle que ces arbres sont situés au niveau de la zone humide du plateau sportif, d'autres arbres sont à proximité, il y a également les agrès à ne pas abimer, ce sont donc des arbres un peu compliqués à abattre.

Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE pense que les montants des devis sont très élevés et qu'il est possible de les abattre nous-mêmes avec des câbles. Même s'il y a un peu de casse (arbustes, agrès), cela couterait peut-être moins cher de réparer que de valider ce devis. Il serait peut-être envisageable de démonter les agrès à proximité afin de les préserver. L'idéal serait de les abattre en septembre en les faisant tomber côté champs de l'agriculteur, avec son autorisation.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260303-2026_030326_12-DE

Après l'abatage, qu'il soit fait par une entreprise ou par nous, le travail sera exactement le même.

Par ailleurs, Monsieur le Maire s'est renseigné concernant l'intervention d'une scie mobile, le tarif est de l'ordre de 80 € du m³ (il faudrait compter en 10 m³) avec en plus des frais de déplacement, cela serait donc autour des 1 000, 1200 € pour le sciage. Il faudra des bénévoles pour aider à la manutention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **REFUSE les devis présentés ci-dessus ;**
- **DECIDE d'organiser cet abattage en interne aux alentours du mois de septembre ;**
- **DECIDE de remettre ce point à l'ordre du jour en juin pour organiser le chantier.**

Le Maire,
Rémi COUET

Le secrétaire de séance,
Serge MILLET